LA RÈGLE 51/49 DOMINERA LES DÉBATS DE LA PROCHAINE TRIPARTITE

Forcing du patronat et conclave de l'UGTA

La question de la règle 51/49 pourrait constituer le point d'achoppement entre les différents partenaires de la quinzième tripartite attendue pour octobre prochain. C'est ce même point qui serait à l'origine du report, de quelques jours, de cette réunion à la demande, notamment, du ministre de l'Industrie.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Connu pour ses options libérales, Amara Benyounès a multiplié depuis quelques jours les contacts avec le premier responsable de l'UGTA, pour assurer de sa volonté «de mener conjointement avec tous les partenaires économiques et sociaux la véritable relance économique».

En effet, la règle 51/49 serait, selon des sources sûres, à l'origine d'un probable report de quelques jours de la tripartite. Celle-ci, prévue pour fin septembre, pourrait se tenir lors de la première quinzaine du mois prochain. Depuis sa nomination à la tête du ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements, des rumeurs ayant circulé dans le milieu des affaires algérois font état d'un rapprochement qui ne dit pas son nom entre le successeur de Chérif Rahmani à la tête de l'industrie et de certaines organisations patronales, dont le Forum des chefs d'entreprises (FCE).

D'ailleurs, lors de sa dernière entrevue avec Amara Benyounès, Rédha Hamiani n'a pas manqué de faire état de certaines questions qui seront évoquées lors de cette rencontre.

Le président du FCE a notamment parlé de «l'urgence de la révision des statuts de l'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI)» ou encore «le droit du patronat d'accéder au foncier industriel». Cependant, l'ancien ministre de la PME-PMI dans le gouvernement de Bélaïd Abdesselam a évité d'évoquer la question de la règle 51/49, mais à en croire des sources sûres, la question a été évoquée au préalable entre les deux parties.

Photo : New Press

Amara Benyounès, ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement.

Pour rappel, le président du Mouvement populaire algérien (MPA) avait déclaré, lors des rencontres du Forum des chefs d'entreprises avec les partis politiques en perspective des législatives de mai dernier, «qu'il est grand temps de libérer l'acte économique de l'hégémonie du secteur public».

Mieux encore, il se dit disposé à faire preuve de largesse d'esprit quant à l'acte d'investir. «Je ne me pose aucune limite, mais cela doit se faire progressivement», a-t-il répondu à une question relative à la privatisation du secteur énergétique.

Abordant la règle 51/49 régissant l'investissement étranger, l'ancien ministre de l'Environnement avait indiqué que sa «formation politique ne voit nul inconvénient à donner la possibilité aux entreprises étrangères désirant investir dans des secteurs générateurs de richesses et d'emplois de détenir 100% du capital social des entreprises». Mais en attendant que tous ces propos se confirment ou s'infirment lors de cet important rendez-vous, le secrétariat national de l'UGTA a décidé de convoquer pour lundi prochain une réunion des fédérations.

Cette rencontre sera consacrée aux questions économiques. La réunion se tiendra au siège de la Centrale syndicale sous l'égide du secrétaire général Abdelmadjid Sidi Saïd et de son secrétaire chargé des questions économiques, Achour Telli.

A. B.

FINANCES

Il n'y aura pas de réduction des dépenses publiques, selon Djoudi

Le gouvernement ne compte pas réduire les dépenses d'équipement pour maintenir les équilibres budgétaires qui ne sont, à en croire le ministre des Finances, M. Karim Djoudi, nullement menacés. Un baril à 71 dollars, a-t-il dit, suffira pour les garantir. Dans un entretien fleuve accordé à l'APS, le ministre des Finances, M. Karim Djoudi, a précisé que le déficit du Trésor public en prévision de la clôture de l'exercice 2013, enregistre un repli substantiel comparativement à 2012, s'établissant à 1 138 milliards de dinars pour un prix d'équilibre situé à 71 dollars le baril. Ceci, au moment où les prix du pétrole sur les marchés internationaux dépassent les 111 dollars. Un indicateur suffisamment rassurant, selon le ministre, pour maintenir le niveau des dépenses publiques. «En l'état actuel de notre économie, une réduction de nos dépenses d'équipement impacterait immédiatement et de manière négative la croissance, particulièrement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, détruirait l'emploi et réduirait le pouvoir d'achat des citoyens», a-t-il déclaré. Il s'agit pour le gouvernement, a-t-il ajouté, de «préserver l'équilibre budgétaire à moyen terme sur la base d'un prix acceptable du baril de pétrole permettant à la fois de sauvegarder les intérêts des générations futures tout en stimulant la croissance économique». Ainsi, et s'il a reconnu que «les dernières augmentations des dépenses publiques résultaient de décisions éminemment politiques et insisté sur la nécessité de garantir les équilibres budgétaires en contenant les dépenses de fonctionnement de l'Etat», il a expliqué que l'«accroissement des dépenses ne résultait pas seulement des augmentations des salaires de la Fonction publique et des transferts sociaux». Mais, a-t-il, indiqué, «des charges récurrentes générées par la réception des nouveaux équipements publics réalisés dans le cadre des programmes d'investissement engagés depuis 2001». Il convient, en tout cas, de noter que les transferts sociaux prévus par la loi de finances 2013 sont de l'ordre de 1 400 milliards de dinars (18 milliards de dollars américains). Plus de 200 milliards de dinars ont été consacrés aux subventions des produits de base (lait, blés, sucre et huiles alimentaires) en 2012. La dépense sociale budgétisée représente presque un quart du budget de l'Etat et 13% du PIB national. Ce taux atteindrait les 30% du PIB si on incluait les subventions non budgétisées (produits énergétiques). L'Algérie figurait en 2010 parmi les pays qui subventionnent le plus les produits énergétiques avec 10,59 milliards USD (quelque 800 milliards de dinars), selon une étude du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). D'immenses subventions consenties plutôt pour acheter la paix sociale ou, pour reprendre l'expression utilisée par M. Djoudi, «préserver le pouvoir d'achat des citoyens et des populations». Selon ses dires, cet effort étatique de soutien des prix des produits et des services de base a permis de maintenir une inflation à un niveau «raisonnable», de l'ordre de 4,75%…

L. H. et APS

VIANDES BLANCHES

Baisse des prix d'ici la fin du mois

Le prix du poulet a frôlé les 460 dinars le kilo. Les mesures d'aides destinées aux aviculteurs mises en place par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural ont-elles montré leurs limites ? Le président du Comité interprofessionnel de la filière avicole qui refuse de remettre en cause le dispositif prévoit une baisse importante du prix du poulet d'ici la fin septembre.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - En faveur des prix de poulet acceptables, les aviculteurs bénéficient, depuis début septembre et pour la seconde fois consécutive, des exonérations de la TVA sur l'aliment destiné à la volaille et la suppression des droits de douanes. Cependant, cette mesure d'assouplissement n'a nullement influencé sur le prix du poulet qui se vend à 460 dinars le kilo. Le président du Comité interprofessionnel de la filière avicole explique que la filière est en phase d'organisation. Selon ce dernier, la mesure prise en faveur des aviculteurs ne peut être remise en cause. Cependant, dit-il, les aviculteurs ne font pas d'élevage en été, de peur des pertes qu'ils peuvent subir en raison de la chaleur. La hausse du prix du poulet, pendant cette période de forte chaleur, poursuit ce responsable, est momentanée. «Il ya eu une forte consommation du produit durant le Ramadhan et le mois d'août qui est une période de fêtes», a souligné M. Aïdouni pour justifier cette hausse. Selon lui, le prix du poulet reprendra son cours normal d'ici fin septembre et sera vendu entre 280 à 300 dinars le kilo. Du côté du ministère de l'Agriculture, l'on explique qu'il ya eu une forte mise en place de poussins durant le mois de juin dernier. A côté, il ya une forte consommation du produit durant le mois deRamadhan et le mois d'août. Une période de chaleur où les aviculteurs se sont abstenus à l'élevage du poussin.

Les aviculteurs qui continuent de travailler d'une manière traditionnelle dans des bâtiments dépourvus de moyens d'aération et de ventilation refusent ainsi de prendre le risque de perdre leurs élevages durant les périodes de forte chaleur. Pourtant, souligne-t-on, au ministère de l'Agriculture, l'Etat à mis à la disposition des aviculteurs des crédits pour se doter de moyens modernes d'élevage. Des moyens auxquels les aviculteurs n'ont pas adhéré pour ne pas payer des taxes supplémentaires, indique-t-on. A travers cette mesure d'aide, le ministère de l'Agriculture vise à atteindre une production de 1,1 million de tonnes à court terme, soit un niveau de consommation annuelle par habitant de 30 à 40 kg contre 20 kg actuellement. Or, pour produire ces quantités, les reproducteurs de poussins chair doivent mettre sur le marché quelque 20 millions de poussins par semaine au lieu de 14 millions actuellement.

A souligner que le taux de mortalité du poussin varie entre 2 et 3% dans les autres pays développés contre 20% chez un éleveur algérien.

S. A.

INTEMPÉRIES

Quatre morts et des dégâts matériels

Les intempéries ont encore durement frappé des wilayas de l'intérieur du pays, notamment Laghouat, Djelfa et Oum-El-Bouaghi. Les fortes précipitations ont, ainsi, fait quatre morts et causé d'importants dégâts matériels.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - A chaque précipitation, des pertes humaines sont à déplorer malgré les BMS (Bulletin météorologique spécial) prévoyant ces averses.

Les pluies torrentielles qui se sont abattues dans la nuit de jeudi à vendredi ont ainsi causé la mort de deux personnes dans la commune d'Aflou, à Laghouat. Selon la Protection civile, les deux victimes ont été emportées par les eaux en crue de oued Dhaya. A bord de son véhicule, un père âgé de 39 ans et son fils 6 ans ont été surpris par la furie des eaux dans un point de passage de l'oued. Deux autres personnes ont également trouvé la mort dans ces intempéries. Membres de la même famille, les deux victimes ont péri dans un camion sur la route de Bouhrara, dans la commune de Djelfa. Les fortes chutes de pluie ont provoqué le dérapage du véhicule et son renversement, ajoute la même source. Selon le lieutenant Zoheir Benamzal de la Protection civile, la plupart des interventions de leurs unités se sont effectuées dans le cadre du sauvetage des personnes cernées par les eaux. «Suite aux débordements des oueds, nous avons secouru 77 personnes piégées par les eaux dans les wilayas de Djelfa, Laghouat et Biskra», précise-t-il. Les autres interventions consistaient au pompage de l'eau des établissements publics et privés ainsi que des habitations». Par ailleurs, d'importants dégâts ont été enregistrés dans la localité de Fkirina, dans la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, cite l'APS. Selon un premier bilan recueilli auprès du chef de la daïra de Fkirina, suite aux fortes averses orageuses, pas moins de 250 maisons ont été inondées. De vastes superficies de vergers et de champs maraîchers ont été ravagées, engendrant d'importantes pertes en fruits et légumes de saison.

R. N.

TRAITEMENT DU CANCER ET DE PATHOLOGIES LOURDES

Le Pr Thomas Levy prône l'utilisation de méga-doses de vitamine C

Traiter le cancer et d'autres pathologies lourdes est possible grâce à des méga-doses de vitamine C, a déclaré hier, le professeur américain Thomas Edward Levy qui animait une conférence dans le cadre du forum du quotidien* DK News*. Le spécialiste a, ainsi, déclaré souhaiter sensibiliser aussi bien les médecins algériens que les autorités sanitaires sur ce type de traitement.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Le professeur Thomas Edward Levy, spécialiste américain notamment en oncologie, a mis l'accent sur l'importance de la molécule de la vitamine C administrée aux malades.

Le médecin est aussi cardiologue conseil et œuvre pour «la restauration d'une bonne santé du fait que toute personne est confrontée à la toxicité».

Pour le professeur Levy, le message à transmettre aux médecins concerne l'utilisation de la vitamine C qui est bénéfique pour le traitement des patients. Cette molécule, selon le spécialiste, prise régulièrement, permet de réduire le risque de tomber malade. Elle est aussi utilisée, explique le conférencier, pour les pathologies incurables comme le cancer.

Pour le professeur, la molécule de la vitamine C est vitale pour l'organisme. Souhaitant «vulgariser» les bienfaits de la molécule aussi bien aux États-Unis qu'en Algérie et dans d'autres pays, le professeur a dit souhaiter sensibiliser les médecins algériens.

Selon lui, ces derniers sont intéressés par ce type de traitement, comme les autorités sanitaires doivent prendre conscience de l'importance de cette molécule notamment en forme capsulée. Il a, ainsi, déclaré souhaiter que la molécule soit adoptée en thérapie.

Le spécialiste, répondant aux questions des présents, dira que cette molécule ne saurait, toutefois, remplacer la chimiothérapie mais pourrait être administrée et combinée en alternance avec ce type de thérapie. Elle servirait notamment à réparer les cellules qui étaient saines et qui ont été endommagées par la chimiothérapie. Il mettra aussi l'accent sur l'importance d'une bonne hygiène de vie. Ceci tout en précisant que le traitement est préconisé à des doses importantes de vitamine C et non pas à des prises de produits alimentaires qui contiennent cette vitamine.

Enfin, le professeur Levy a déclaré souhaiter une coopération médicale avec les professionnels algériens. Le spécialiste a, par ailleurs, animé la conférence avec Ilyes Baghli, président de la Société algérienne de nutrition et de médecine ortho-moléculaire ainsi qu'avec le docteur Oumouna Mustapha, enseignant-chercheur en immunologie.

F.-Z. B.